



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 031-19

Objet : *RD - Attribution du marché pour la réalisation de travaux d'aménagements à réaliser pour l'écopôle touristique des îles du Chéran situées sur les communes de Le Châtelard, de Lescheraines et de La Motte-en-Bauges*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 11

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 031-19

objet **RD - Attribution du marché pour la réalisation de travaux d'aménagements à réaliser pour l'écopôle touristique des îles du Chéran situées sur les communes de Le Châtelard, de Lescheraines et de La Motte-en-Bauges**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Grand Chambéry et de l'aménagement du territoire des Bauges, et Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indiquent qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée par avis public à concurrence publié le 13 décembre 2018 dans le Dauphine Libéré édition Savoie, concernant la réalisation de travaux d'aménagements à réaliser pour l'écopôle touristique des îles du Chéran situées sur les communes de Le Châtelard, de Lescheraines et de La Motte-en-Bauges.

Ce marché fait l'objet de 4 lots, dont :

- le lot 2 : aménagement du parking des îles du Chéran, entrée Châtelard,
- le lot 3 : aménagement de sentiers,
- le lot 4 : signalétique touristique, objets de la présente attribution. Le lot a déjà été attribué.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 17 janvier 2019 à 12h.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, l'analyse des offres a conduit la commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2019 à attribuer :

- le lot 2 à TPLM Regairaz pour un montant de 63 198,86 € HT,
- le lot 3 à TPLM Regairaz pour un montant de 49 674,10 € HT,
- le lot 4 à Pic Bois pour un montant de 17 654,70 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme et de sentiers de randonnées,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 221 000 € HT,

Vu la décision n° 118-18 du Bureau du 27 septembre 2018 approuvant les demandes de subventions pour les travaux d'aménagement des îles du Chéran,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu la commission d'appel d'offre du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue aux entreprises citées ci-dessus les lots 2, 3 et 4 du marché pour la réalisation des travaux d'aménagements à réaliser pour l'écopôle touristique des îles du Chéran situées sur les communes de Le Châtelard, de Lescheraines et de La Motte-en-Bauges,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 031-19

Objet de l'acte : RD - Attribution du marché pour la réalisation de travaux d'aménagements à réaliser pour l'écopôle touristique des îles du Chéran situées sur les communes de Le Châtelard, de Lescheraines et de La Motte-en-Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21809H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21809H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019